

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Direction Opérationnelle de l'Immobilier
Affaire suivie par *Dorine CORROYEZ*

**RETRAIT D'UNE DÉCISION DE NON
OPPOSITION À DÉCLARATION
PRÉALABLE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE
AU NOM DE LA COMMUNE DE LENS**

ARRÊTÉ n° 2023 - 1771

Le Maire de la Ville de LENS,
Vu l'article L. 424-5 code de l'urbanisme,
Vu l'arrêté n°2020-1128 en date du 12/06/2020 portant délégation de signature,
Vu la déclaration préalable n° DP 0624982200054 délivrée tacitement le 06/05/2023
au profit de SCI Alexcyr, représentée par Monsieur BARBIEUX Yves demeurant 81
RUE MARCEL LANCINO - 62153 ABLAIN-SAINT-NAZAIRE ayant pour objet des
travaux de transformation d'un immeuble de bureau en 3 logements sis à LENS 4
Rue du champs de Mars,
Vu la requête de SCI Alexcyr, représentée par Monsieur BARBIEUX Yves, en date
du 16/06/2023, reçue en mairie le 19/06/2023 qui sollicite le retrait de la décision de
ladite déclaration préalable,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – La déclaration préalable n° DP 0624982200054 délivrée tacitement le
06/05/2023 est retirée.

Fait à LENS, le 23/06/2023

POUR LE MAIRE,
L'AGENT DÉLÉGUÉ
Xavier HOUIX



Directeur Délégué à l'Aménagement
et au Développement de la Ville